# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU DISTRICT DE L'YONNE DE FOOTBALL
## Du 10 novembre 2026
## --- POUVOIR ---

**Formulaire à remplir et à envoyer par voie électronique via la boite mail du club au plus tard le 9 novembre 2026 ou à présenter OBLIGATOIREMENT à votre bureau d'émargement (au-delà de la date) le 10 novembre 2026**

Je soussigné(e) Madame / Monsieur ----------

Président(e) du club ----------

☐ Participe à l'Assemblée Générale du District

☐ Ne participe pas à l'Assemblée Générale du District et donne pouvoir

**POUVOIR**

Le Président donne pouvoir, en choisissant l'une des deux options suivantes :

**Option 1 : représentation par un licencié de mon club (licence à présenter OBLIGATOIREMENT)**

En mon absence, je donne pouvoir à l'un(e) de mes licenciés,
Madame / Monsieur ----------
afin de représenter mon club lors de l'Assemblée Générale du District et de participer aux élections selon l'article 4 du Règlement intérieur du DYF au paragraphe 6 de l'Annuaire du DYF.

*Ou*

**Option 2 : représentation par un licencié d'un autre club (licence à présenter OBLIGATOIREMENT)**

En mon absence, je donne pouvoir à
Madame / Monsieur ----------
licencié(e) du club ---------- et représentant ce club,
afin de représenter mon club lors de l'Assemblée Générale du District et de participer aux élections selon l'article 4 du Règlement intérieur du DYF au paragraphe 6 de l'Annuaire du DYF.

Pour rappel, selon l'article 4.2, paragraphe 6 du règlement intérieur (Annuaire du District), **un seul pouvoir par club.** Cette option n'exclut pas l'amende prévue à l'article 6-2 du Règlement intérieur du DYF au paragraphe 6 de l'Annuaire du DYF et confirmé chaque saison par le Comité de Direction du DYF en ligne 5-17 du barème des amendes.

**Date, Nom, Prénom du Président qui donne le pouvoir**
**Signature (OBLIGATOIRE)**
**Cachet du club (OBLIGATOIRE EN CAS DE PRÉSENTATION AU BUREAU D'ÉMARGEMENT)**